

PRIX DE L'AUDACE ARTISTIQUE ET CULTURELLE

CRITÈRES DE SÉLECTION

Le projet est construit en cohérence avec les enjeux du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'enfant/du jeune. Le dossier sera étudié par le Secrétariat du prix selon les critères suivants, en prenant en compte la catégorie dans laquelle le dossier de candidature est présenté.

I. Éducation artistique et culturelle

1. **Rencontre** : favoriser la rencontre avec les œuvres, les artistes et les propositions culturelles du territoire, dans une démarche de sensibilisation et de découverte.
2. **Pratique** : utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production, mettre en œuvre un processus de création, réfléchir sur sa pratique, s'intégrer dans un processus collectif en interprétant ses propres émotions et celles des autres, produire une réalisation restituant la démarche du projet artistique et culturel dans une forme aboutie ou non.
3. **Connaissances** : acquérir et s'approprier, en lien avec les apprentissages, un langage culturel permettant de développer un sens critique, de mettre en relation et de mobiliser ses connaissances et savoirs.
4. **Articulation** : la rencontre, la pratique et les connaissances doivent être articulées pour donner sens et cohérence à l'ensemble des actions menées et favoriser l'implication de l'enfant ou du jeune.

II. Construction et rayonnement

1. **Démarche partenariale** : inscrire le projet dans une démarche territoriale et partenariale en articulant celui-ci avec les politiques éducatives et de développement culturel du territoire. Mettre en place un dispositif de pilotage opérationnel permettant des évaluations et des rencontres régulières entre tous les acteurs du projet : diagnostic préalable partagé, co-crédation du projet, économie globale du projet, modalités d'accompagnement et d'évaluation communes, co-formation des acteurs.
2. **Implication de l'école/l'établissement** : inscrire le projet d'EAC dans le projet d'école/d'établissement. Mobiliser les équipes pédagogiques et administratives. Impliquer une proportion significative d'élèves dans le projet.
3. **Rayonnement** : évaluer comment le projet anime le territoire, crée de bonnes pratiques qui seront durables et permet de tisser des liens entre les acteurs culturels, les jeunes et les équipes éducatives.
4. **Progression sur le temps long** : favoriser la participation de l'enfant/du jeune sur le long terme et permettre l'apprentissage de l'autonomie en reposant sur sa contribution active. Impliquer des acteurs au-delà du groupe concerné par l'action, auprès des familles en particulier, pour permettre une continuité sur les différents temps de vie de l'enfant/du jeune.

III. Audace

1. **Démocratie culturelle** : favoriser et concevoir la participation active au programme du public concerné en prenant en compte sa singularité, sa familiarité ou son éloignement des pratiques culturelles visées.
2. **Mixité** : faire collaborer des participants aux profils et parcours différents et favoriser le vivre ensemble par l'expérience commune sur des principes inclusifs.
3. **Singularité des démarches** : faire preuve d'imagination, de différence et de dépassement dans la construction et la réalisation d'un projet surprenant, à partir des éléments à sa portée. Prêter attention à l'originalité ou à la pluralité des esthétiques.
4. **Cohésion** : favoriser le lien et l'ouverture entre disciplines et publics par la qualité de dialogue et le geste collectif, au profit d'un décloisonnement constructif.